



Pourquoi ce rassemblement ...

## **RECALCULES, LE RETOUR !**

En hiver 2003/ 2004 la France découvre qu'un million de chômeurs se voient du jour au lendemain privés de leurs droits au nom de ce que l'UNEDIC appelle alors le recalcul !

Les recalculés saisissent alors la justice par milliers et le 15 avril 2004, les 35 premiers d'entre eux gagnent devant le tribunal de Marseille qui considère à juste titre que l'ASSEDIC ne peut revenir sur ses engagements et appliquer de manière rétroactive un nouveau calcul.

Dans la foulée, le ministre de l'époque, M. Borloo, publie un décret le 4 mai 2004 rétablissant le million de chômeurs concernés dans leurs droits. On aurait pu en rester là. On aurait du en rester là. Oui, mais voilà, revancharde, l'UNEDIC va en appel, puis en cassation et l'affaire 5 ans plus tard, repasse devant la justice le **2 mars 2009 à la cour d'appel de Lyon.**

Au-delà de ce risque pour les 35 premiers qui ont ouvert la voie à ce rétablissement, **ce que cherche l'UNEDIC par le procès**, c'est non pas à réclamer au million de chômeurs les sommes qu'elle a versées à l'époque, **mais que la justice lui reconnaisse le droit de changer les règles du jeu à tout moment comme bon lui semble.**

Conséquence grave !

Si l'UNEDIC gagnait son appel, **plus aucun salarié en France n'aurait de sécurité juridique et pourrait voir à tout moment remis en cause ses droits notifiés par écrit qu'il s'agisse de la retraite, d'un crédit, d'un contrat d'assurance...**

Ce procès du 2 mars nous concerne donc tous, chômeurs, précaires et salariés.



**CGT des privés d'emploi et précaires 69 – UL. CGT 1,2,4<sup>e</sup> arr.  
31 rue Quivogne – 69002 Lyon  
[www.cgtpep69.com](http://www.cgtpep69.com)**

**UD CGT – 215 Cours Lafayette – 69006 Lyon  
Tel 04 72 75 53 53 – fax 04 72 75 53 59 – [ud69@cgt.fr](mailto:ud69@cgt.fr) - [www.ud69.cgt.fr](http://www.ud69.cgt.fr)**